

BULLETIN CULTUREL N° 20

« Et le viol devint enfin un crime »



Certains vont être surpris de voir ce thème abordé dans nos bulletins culturels. Cela mérite donc une petite introduction.

Cette histoire vraie est bien plus qu'un simple fait divers, ce fut l'élément déclenchant pour une prise de conscience générale au sujet d'un crime dont on ne parlait pas en public, même au sein de sa famille et sur lequel il y avait beaucoup de préjugés qui profitaient aux hommes : celui du viol (et d'ailleurs le viol d'un homme par un autre homme n'existait pas).

C'est l'histoire longue et difficile de l'émancipation des femmes, de leurs droits, de la reconnaissance de leur intégrité physique et moral, de la liberté de disposer de son corps comme elles l'entendent. Nous retrouvons finalement des préoccupations très proches de la philosophie naturiste.

De plus, cette histoire a eu lieu dans les Calanques et, même si c'est anecdotique, les victimes étaient naturistes. On surnommera l'affaire « le viol des Calanques ».

« Une société qui ne veut pas parler du viol est une société qui ne veut pas entendre parler du corps de la femme comme si c'était un concept » (comme toutes les phrases entre guillemets citées ici, elles proviennent d'un reportage de France 3 datant de 2014 sur le sujet).
Vous retrouverez la totalité du texte de ce reportage ici : http://telescoop.tv/browse/427212/3/le-proces-du-viol.html



« Jusque dans les années 70 en France, la question du viol relève d'un tabou. Les victimes sont considérées comme consentantes ou du moins d'une moralité douteuse. C'est pourquoi le plus souvent, elles préfèrent se taire. Quand l'une d'elles avait le courage d'en parler, elles était stigmatisée comme une instigatrice »

Quand le drame touchait une famille, elle se sentait salie par la honte. Avant que n'éclate cette affaire du viol des calanques, à peine mille cinq cents femmes par an osent porter plainte, et très peu obtiennent un procès (10 000 aujourd'hui alors qu'il y a 84 000 victimes de viol ou tentatives de viol).

Anne Tonglet et Araceli Castellano, les deux femmes violées et tabassées par trois hommes à Morgiou au cours de l'été 74 n'ont pas voulu se résigner face à cette société et se sont lancées dans un long combat judiciaire.

« Et ce qui aurait pu n'être qu'un fait divers, une histoire tristement banale se transforme alors en véritable fait de société. Le procès de leurs violeurs va devenir le procès du viol ».

Tout commence en août 74, Anne et Araceli, deux jeunes femmes homosexuelles font du camping sauvage dans la calanque de Morgiou.



Morgiou, il y a de nombreuses petites criques mais nous ne savons ou le viol a eu lieu exactement.

Citons Araceli: « On voulait aller dans une calanque qu'Anne connaissait pour rejoindre une partie de ma famille à la calanque de Sugiton qui est naturiste. En arrivant, il y a un jeune gars qui m'a apostrophée en me draquant »

Les deux jeunes femmes d'origine étrangère, une belge et une fille d'immigré espagnol, sont là dans leur crique, tranquillement. Elles ont été repérées par un homme qui leur a dit le matin : « C'est toujours les mêmes qui prennent les plus jolies ». Elles lui ont juste répondu de les laisser tranquilles et de partir. « Pour elles, l'incident semble en rester là ».

Elles ont installé une petite tente au bord de l'eau. Cent cinquante mètres au-dessus, une autre tente était également plantée. Et pendant qu'elles montaient la leur, l'une d'elles voit le même homme qui les avait accostées le matin au-dessus de la crique avec un grand chien berger. Il était loin mais il prenait ses repères.

Vers 1h du matin, elles sont réveillées par trois hommes munis de lampes torches qui ouvrent la tente et les découvrent nues. L'un d'eux essaye de s'introduire à l'intérieur, c'est un homme grand, père de cinq enfants. Terrorisée, Anne le frappe à la tête avec un marteau qu'elle trouve à côté d'elle. Il a commencé à crier tout en saignant et puis elles ont vu l'homme qui les avait abordées la veille. A ce moment, elles ont compris que c'était une « expédition punitive ». Elles ont tout de suite compris la gravité de la situation.

Après les viols qui ont duré cinq heures, elles ont cru qu'elles seraient tuées. La première des choses qu'elles ont faite quand ils sont partis a été de fuir cet endroit. Un poste de gendarmerie se trouvait à l'entrée des Calanques, elles s'y sont rendues à 6h du matin et ont réveillé un gendarme qui était encore en pyjama. Le gendarme leur conseilla de se rendre directement à l'hôpital. Les trois agresseurs seront interpellés dans la matinée grâce aux nombreux détails (cicatrices, tatouages) donnés par les victimes. La police les a retrouvés chez eux en train de dormir.

C'est le début d'une bataille qui durera 4 ans.



Avant les années 70, nulle part dans les média on ne parle de viol. Si on l'évoque, c'est pour mieux le relativiser : « Le viol ce n'est pas vrai ».

← En 1969, un chanteur de variétés ose même : « Elle n'a pas crié 'au viol' mais s'est mise à ronronner. Et maintenant, du fond de ma geôle, j'aimerais que l'on m'explique d'où me vient cette accusation de viol qui me mène ici-bas »

Finalement, s'il y a des victimes dans ces affaires, ce sont bien les hommes et non les femmes, c'est en tout cas ce qu'explique Maître René Floriot l'un des plus grands avocats de l'époque : « Très souvent, devant les tribunaux correctionnels ou devant les cours d'assises comparaissent des jeunes gens qui sont condamnés à des lourdes peines qui brisent complètement leur carrière, qui commettent des sottises dont ils ne perçoivent pas la gravité » Et ces sottises, ce sont les femmes qui en sont responsables car elles provoquent les hommes. « Un certain nombre de jeunes filles qui, parce que c'est la mode, considèrent que c'est de bon ton de se montrer très libres avec les garçons ». Elles n'avaient pas à se croire libres et à se pavaner devant les hommes.



Anne et Araceli avec Maître Gisèle Halimi



« Les femmes victimes se heurtaient à des mentalités rétrogrades qui continuaient à considérer que, primo, le viol n'était pas très grave, secundo, si elle avaient été violées c'était que, peut-être, l'avaient-elles cherché et, tertio, on n'allait pas gâcher la vie d'un homme pour ça »

« La presse locale considérait que les deux femmes l'avaient bien cherché. Comment penser camper dans les Calanques à Marseille, en été, en faisant du naturisme ? C'était pousser au crime. » En réalité, elles n'ont pas fait de naturisme ce jour-là ; pire encore pour ces journaux, elles sont homosexuelles (ce qui aurait dû démontrer qu'elles n'ont pas pu consentir aux rapports sexuels que des hommes leur ont imposés se retourne contre elles).

« A l'époque, dans une affaire de viol l'instruction commence d'abord par une enquête de moralité sur la victime. La police s'enquiert du degré de fiabilité de la plaignante. On demande donc à Anne et à Araceli des détails sur leur vie privée. On insinue que si elles ont eu des relations hétérosexuelles ... c'est que peut être c'était pas un viol. Après les policiers et leurs questions équivoques, ce sont les médecins qu'il faut convaincre. »

« Nous avons été examinées par un médecin professeur de la faculté de médecine qui est arrivé avec tous ses étudiants, parmi lesquels il n'y avait aucune femme. On a dû écarter les jambes chacune notre tour, puis il a introduit son doigt dans le vagin pour voir si l'hymen 'acceptait le doigt ou pas' »



Les gendarmes sont venus à l'hôpital pour faire une confrontation avec les trois violeurs. Ceux-ci affirment avec un aplomb déconcertant que non seulement elles étaient consentantes mais qu'en plus, ils les ont fait jouir.

« C'était horrible de les revoir parce qu'ils étaient à deux mètres de nous. Ils ont dû interrompre la confrontation parce que nous étions affolées. Ils roulaient des mécaniques même s'ils avaient des menottes. » rappelle l'une des deux victimes.

La juge d'instruction en charge de l'affaire est une femme, ce qui soulage les deux victimes mais elles déchantent vite. Elle s'est montrée très froide, pas du tout compatissante en posant des questions inouïes et blessantes :

- « Pourquoi vous voulez poursuivre ces hommes?
- Mais parce que ce n'est pas juste, parce qu'ils nous ont violées,
- Oh vous savez, la justice, ce qui est juste et ce qui ne l'est pas »

Elle posait des questions auxquelles il fallait répondre par oui ou par non.

« Est-ce qu'à un moment donné, puisque vous ne vous débattiez plus, étant donné que vous étiez menacées de mort, est-ce qu'ils n'auraient pas pu prendre votre attitude pour du consentement de votre part ? »

La juge ne voit dans les actes des trois agresseurs présumés qu'une regrettable erreur d'interprétation. « Vous avez bien dû consentir à un moment sinon, vous ne seriez pas là pour en parler ». Donc la seule façon finalement de prouver qu'elles n'étaient pas consentantes aurait été d'être mortes.

« Il est exact que mon attitude à partir du moment où j'ai pris le parti de laisser faire a été telle que les trois hommes ont pu se méprendre et penser qu'après notre refus du début nous aurions fini par devenir consentantes »

Et l'affaire est finalement requalifiée en un simple délit pour « coups et blessures n'ayant pas entraîné une interruption de travail de plus de huit jours ». Les violeurs sont libérés en attendant de comparaître devant un tribunal correctionnel entre un vol à l'étalage et un délit routier au lieu de répondre de leur crime devant une cour d'assises.

Mais ce n'est pas encore assez d'affronter la Justice, Anne et Araceli doivent aussi batailler contre les avocates qu'elles avaient initialement choisies.

« Nos avocates nous expliquent clairement qu'il ne faut pas espérer que notre histoire de viol passe aux assises. Ça ne se fait pas, ça n'existe pas. Tous les procès de viols sont en correctionnelle. Même nos avocates nous décourageaient de faire valoir le viol en tant que crime ».

Puis un jour, elles s'adressent à la célèbre avocate féministe Gisèle Halimi.

Le grand combat de cette avocate au début des années 70 c'est celui de l'IVG mais c'est aussi, plus largement, la bataille pour la cause des femmes, pour l'égalité, pour le respect de leur dignité, de leur corps, de leur indépendance.

« La sexualité de la femme a été considéré comme l'appoint de la sexualité des hommes » Gisèle Halimi.



Gisèle Halimi

« Ce qui est scandaleux, c'est pas de dénoncer le viol, ce qui est scandaleux c'est le viol lui-même » Gisèle Halimi. Dans le milieu féministe, on se battait depuis plusieurs années pour faire juger aux assises les crimes de viols. Cette affaire va servir de catalyseur, d'exemple. »



De nombreuses personnes affluent au procès dont la majorité sont hostiles aux victimes

« En septembre 1975, plus d'un an après les faits, les avocates se rendent donc à Marseille pour plaider l'incompétence du tribunal correctionnel dans l'affaire qui lui est soumise. Contre toute attente, elles gagnent ce premier combat. Le tribunal se déclare incompétent et demande le renvoi aux assises. Ce premier combat c'était d'aller plaider : « Vous appelez ça, comme la juge d'instruction, des violences et des voies de faits ! Non, c'est un viol, c'est un crime, c'est de la compétence de la cour d'assises ». C'est une première victoire symbolique. C'est le début d'une campagne contre le viol lancée par les féministes. C'est véritablement en 1975, devant le tribunal de Marseille , que le silence se fissure face à cette situation qui était devenue intenable, que les associations féminines dénonçaient ainsi que tous ceux qui s'intéressaient au sort des femmes. »

« Cette première victoire d'Anne et d'Araceli crée une onde de choc en France. La honte change de camp, les femmes qui se taisaient jusque-là décident de prendre la parole. En octobre 1975, pour la première fois, des femmes violées témoignent à visage découvert à la télévision. Le viol s'invite désormais dans les media. Le scandale est cette indulgence pour la violence masculine. Le scandale, c'est le bâillon imposé aux femmes. »



Une femme violée se tait. Elle se tait parce que la pression sociale est tellement puissante, tellement forte, qu'elle est obligée de se taire, le système l'oblige à se taire. C'est donc le système qu'il faut changer, la société patriarcale qu'il faut détruire. C'est dans cette ambition que le MLF (Mouvement de Libération des Femmes) organise le 26.06.1976 une journée de débat et de mobilisation au Palais de la Mutualité où trois mille femmes se réunissent autour d'un slogan : « Ras le viol ». D'après les estimations de l'époque issues de différents mouvements féministes, une femme est violée toutes les trois minutes en France.

Les femmes se reprochaient d'être peut-être d'être responsables de ce qui leur arrivait et elles n'osaient pas en parler. Tout un travail de déculpabilisation des femmes, de revendication de leur droit à exister, de leur droit à leur sexualité a été mené.

Au-delà du viol, ce sont les relations de domination des hommes envers les femmes qui sont mises en accusation. Les femmes se rebellent, elles ne veulent plus être des choses, des objets sexuels. Pour Françoise Giroud, la Secrétaire d'État à la condition féminine, c'est la révolte du gibier contre le chasseur : « Il y a toujours eu des chasseurs, des hommes qui chassent les femmes et, de même, il y a des chasseurs qui vont dans la forêt et qui chassent des lièvres, c'est tout à fait normal. Imaginez que brusquement, des lièvres au lieu de courir se retournent et disent « Monsieur, si vous continuez, j'appelle mon avocat ». Nous sommes dans cette situation. Et les chasseurs

se disent « Mais comment ? Mais de quoi elles se mêlent ? Mais elles sont folles ces femmes ? Mais c'est le lièvre qui m'a provoqué s'il n'y avait pas de lièvre dans la forêt, je n'aurais pas tiré dessus ».

La lutte contre le viol intègre aussi le long combat des femmes pour l'émancipation et l'égalité. La question du viol devient incontournable.



En plus de leur traumatisme, Anne et Araceli vivent un calvaire depuis qu'elles ont porté plainte.

« Moi, j'ai appris que j'étais enceinte, je ne pouvais rien faire pour me laver, il fallait le faire partir, pour moi, c'était quelque chose de monstrueux qui se développait à l'intérieur de moi »

Sa compagne ajoute: « Elle a dû subir un avortement qui était criminalisé à l'époque. Du coup, on a encore eu le retour des avocats des accusés qui vociféraient « ce sont des femmes de vie légère, elles sont homosexuelles, nudistes, elles se croient libres, qui nous dit que c'est un enfant d'un des trois hommes ? ». Il n'y avait pas de test ADN à l'époque mais comme c'est arrivé tout de suite après le viol, ça ne pouvait venir que d'eux. »

Pendant ce temps-là, le procès d'Anne et d'Araceli s'enlise. Cette affaire devient la cause des femmes. Les affaires qui sont renvoyées aux assises sont de plus en plus nombreuses et partout le huis clos est abandonné alors que, jusqu'ici en matière de viol, il est la norme, il est réclamé par les accusés, il est prononcé par les magistrats qui estiment que les débats peuvent porter atteinte aux bonnes mœurs mais pour les féministes il n'y a pas de honte à être victime. Le déshonneur est du côté des violeurs, il faut que ces affaires soient jugées au grand jour.

On considérait que la femme était inférieure par rapport à l'homme car on admettait qu'elle pouvait subir un acte sexuel. Progressivement est passée l'idée que le viol devait être réprimé car c'était une atteinte intolérable à la dignité des femmes.

En octobre 1977, l'émission « les Dossiers de l'écran » fait le constat que le viol est une agression qui marque durablement ses victimes et que ce crime est plus fréquent qu'on ne le croit, même à l'encontre des très jeunes filles. Pour preuve, la quantité inhabituelle d'appels qui affluent au standard.

Le nombre de viols non dénoncés révèle une société où les femmes sont traitées en inférieures, en dominées, en proies. On ne l'avait jamais dit jusqu'ici mais le viol est une blessure profonde, une douleur qui ronge des années durant et pour Araceli, c'est une forme de destruction.

« La seule chose qui pouvait nous libérer et qui pouvait nous faire du bien, c'était de les retrouver et de les tuer. »



Un téléfilm est sorti en 2017 sur ce drame

Tant que les trois violeurs seront en liberté, tant qu'ils ne seront pas condamnés, elles ne pourront pas tourner la page. Le problème est que leur procès n'en finit pas d'être différé. L'affaire est renvoyée devant un juge d'instruction pour compléter l'enquête de personnalité et Gisèle Halimi ne reçoit aucune réponse sur l'avancement du dossier, on ne lui répond ni par lettre, ni au téléphone. Elle entend dire qu'il y a d'autres affaires plus importantes. L'enjeu de l'affaire dépasse la condamnation des trois violeurs. Il s'agit

de changer les rapports fondamentaux entre les hommes et les femmes. « Il ne peut pas y avoir de société où le couple sur le plan de l'amour est basé sur un rapport de force physique, je dis que c'est quasiment du fascisme » affirme Gisèle Halimi.



L'avocate parisienne transforme le Tribunal en tribune, elle médiatise un fait divers pour éclairer l'opinion publique. En 1972, alors que l'avortement était encore illégal, elle avait défendu une lycéenne de 16 ans, Marie-Claire Chevalier, traduite en justice pour s'être débarrassée de sa grossesse issue d'un viol par un garçon de son lycée. L'avocate obtint le soutien de la population et l'acquittement de la jeune fille. Ce procès de Bobigny sera un tournant pour la légalisation de l'avortement. Ce genre de procès politique, elle entend bien le refaire à Aix en Provence en 1978 au nom de la liberté et de la dignité des femmes. Pour la bataille de l'IVG, la gauche offrait un front uni contre les conservateurs, cette foisci pour la lutte contre le viol, une partie de l'extrême gauche critique la stratégie du recours aux cours d'assises et accuse les femmes de tomber dans le piège de la répression bourgeoise.

Une grande partie de la presse écrivait : « Vous êtes de gauche mais vous allez envoyer ceux-là en prison, vous ne trouvez pas que c'est contradictoire ? »

Le 2 mai 1978, la cour d'assises d'Aix-en-Provence se réunit enfin pour juger l'affaire d'Anne et d'Araceli. La veille, le président du Tribunal M Forgeot a reçu des journalistes de Belgique et de France mais également des États-Unis, de Norvège, d'Israël, de Nouvelle Zélande et même du Japon.

Finalement, c'est dans le prolongement du procès de Bobigny, le droit au respect du corps de la femme, à son intégrité, au choix qu'elle a le droit d'en faire, d'avoir un enfant ou de ne pas avoir un enfant, le choix d'avoir une relation ou de ne pas en avoir.

Une trentaine de journalistes couvre l'événement. La presse locale, nationale mais aussi internationale avec, notamment, le correspondant du New York Times. Jamais un procès pour viol n'avait été aussi médiatisé. Plusieurs centaines de militants avaient aussi fait le déplacement, l'association « Choisir » dirigée par Gisèle Halimi était bien sûr présente.

Parmi les avocats des accusés se trouvent Gilbert Collard, un jeune avocat révélé deux ans plus tôt lors du procès de Christian Ranucci dans lequel il représentait la partie civile, les parents de la petite victime. Entre Collard et Halimi, entre le local et la parisienne, le jeune ambitieux et la diva du barreau, c'est aussi un match qui se joue.



Les journaux télévisés en parlent

La défense de Maître Collard est habile et stratégique. Les accusés étaient finalement de braves gens à la vie rudimentaire avec un psychisme correspondant à leur environnement. Ils étaient assez bêtes pour ne pas avoir le sentiment de violer et croire à un moment donné que leurs victimes auraient été consentantes. Il accuse également les deux jeunes femmes d'imprudence « d'intellectuelles parisiennes ». « Depuis Lévis Strauss et même avant lui quand on a un peu de bon sens, on s'adapte aux populations chez lesquelles on va » ajoute Gilbert Collard. Les accusés déclarent qu'ils sont innocents.

Gisèle Halimi qui veut rééditer le procès de Bobigny a convoqué à la barre des témoins prestigieux pour en faire le procès du viol en général. Parmi ces derniers, le poète et académicien Pierre Emmanuel. Le président qui ne veut pas que le Tribunal se transforme en Tribune refuse de les entendre. Gilbert Collard déclare que les victimes sont des instruments de promotion politique. La passion est absolue, l'audience est suspendue et le procès est renvoyé au lendemain.

Les familles, les amis, les habitants du quartier des accusés étaient présents et tous disaient : « Ces trois mecs ont baisé deux salopes ». Le climat était insoutenable et les mères des deux jeunes filles furent obligées de quitter le tribunal par une porte dérobée. Curieusement, les policiers laissaient rentrer les voyous, beaucoup d'hommes étaient dans la salle avec les femmes des inculpés et quasiment aucune personne des familles des victimes. Il fallut, finalement, escorter les plaignantes et leurs avocates jusqu'à leur hôtel sous les insultes des amis des violeurs qui les suivirent et leur crachèrent dessus en les menaçant de mort.



Dans la presse, l'identité des violeurs est diffusée de partout. La honte change de camps.

Le lendemain, la charge émotionnelle est encore plus lourde, les violences verbales affluent, la haine ressentie est très forte envers les plaignantes. Jean-Claude Simoni, avocat d'un des accusés, accuse la partie civile d'avoir instauré cette atmosphère pesante autour du procès. Au moment des plaidoiries, des centaines de militants(es) criaient des slogans contre les violeurs sous les fenêtres du tribunal. Le verdict est de six ans de prison pour l'un des violeurs et de quatre ans pour les deux autres. Dans la salle, il y a eu un soulèvement très fort accompagné de cris et d'injures très violentes à l'égard des plaignantes mais pour une grande partie de l'opinion publique, le viol est devenu un crime et non pas un

Le 4 mai 1978, le lendemain du verdict, la sénatrice Brigitte Gros est la première à proposer de réformer la législation. Quelques jours plus tard, les groupes communiste et socialiste déposent une proposition de loi. En 1980, c'est au tour de l'Assemblée Nationale d'examiner le texte voté au Sénat ainsi que trois autres propositions de loi déposées par le socialiste François Mitterrand, la communiste Gisèle Moreau et la centriste Florence d'Harcourt.

vulgaire délit.

C'est un pan de l'oppression des femmes qui cède. La loi est promulguée le 23 décembre 1980 et remplace celle de 1832. Elle stipule, dans des termes d'une extrême clarté, ce qu'est un viol. Elle est votée à l'unanimité.



Anne Tonglet et Araceli Castellano aujourd'hui